COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES DU 22 NOVEMBRE 2019

La Commission des aides financières a attribué 37 millions d'euros d'aides pour 208 dossiers.

Les aides ainsi accordées sur le Grand Est (*en partie*) se répartissent selon le graphique ci-dessous. 2019 marque la première année de mise en œuvre du 11ème programme d'intervention de l'agence de l'eau pour les années 2019-2024. Au terme de l'année, les crédits réservés aux opérations en faveur de la protection durable des ressources en eau et de la biodiversité seront consommés à hauteur de 95%. Sous l'impulsion du plan triennal d'assainissement adopté dès 2018, les investissements des collectivités ne faiblissent pas en la matière représentant un engagement financier annuel de l'agence de l'eau de 37 millions d'euros. A noter que dans le cadre des aides accordées à l'assainissement non collectif et conformément au régime transitoire voté en conseil d'administration du 7 décembre 2018, 7 collectivités ont bénéficié d'une aide de 554 000 euros pour la réhabilitation de 277 installations.

Très bonne dynamique également pour les aides relatives à la gestion des eaux pluviales. Près de 20 millions d'euros ont été engagés cette année, autant qu'au cours des 6 dernières années. Autre marqueur fort de l'activité 2019 de l'établissement : près de 15 millions d'euros engagés en faveur de la restauration et de la gestion des milieux aquatiques.

En complément des aides accordées par la Commission des aides financières, le Directeur général de l'agence de l'eau a rendu compte des aides qu'il a attribuées dans le cadre de sa délégation. Celles-ci s'élèvent à 1,2 million d'€ (80 dossiers) pour la période du 16 septembre au 4 novembre 2019.

La Commission des aides financières a par ailleurs validé les 9 premières candidatures reçues au titre de l'appel à projets « Renouvellement des réseaux d'eau potable ». Cette initiative inscrite dans la lignée des conclusions des Assises de l'eau, vise à accompagner des programmes de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable ciblés sur les conduites les plus fuyardes et visant à tendre vers le rendement objectif « Grenelle » de 85%. Les communes en zone de revitalisation rurale ou les communes en zone de montagne ont été identifiées comme cible prioritaire. Les 9 candidatures validées représentent un montant de travaux retenus de 4,2 millions d'euros avec une aide globale de l'agence de l'eau de 853 000 euros, complétée par des aqua-prêts auprès de la Banque des territoires. Ces 9 opérations vont permettre d'économiser un volume d'eau estimé à plus de 200 000 m³/an. La seconde session de dépôt de candidatures est ouverte jusqu'au 30 mai 2020.